

## MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Avril 2024

Étaient présents : GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absente : ARTEL Laëtitia

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Intervention Eric PAGNIER : bilan 2023 et programme 2024

M. Pagnier rappelle l'état d'assiette des coupes 2023 et fait le bilan des coupes et ventes réalisées.

Pour 2024, l'état d'assiette et le programme prévoient :

- des coupes dans les parcelles 9 & 10,
- des travaux de dégagement manuel et de plantation dans la parcelle 10,
- des travaux de maintenance par broyage mécanique dans les parcelles 11, 12, 4 & 5.

La commission Bois se réunira prochainement afin de choisir les essences des 500 plants prévus, de décider des plants à traiter au trico pour repousser les cervidés et de revoir l'utilité d'un broyage mécanique dans certaines parcelles.

M. Pagnier informe sur les futurs dispositifs d'aide pour la forêt à savoir les programmes France 2030 et Bas carbone régional. La version finale du prochain plan d'aménagement de la forêt communale devrait être proposée d'ici peu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'état d'assiette et le programme d'actions 2024.

#### 2. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72 / RD333 : convention avec le Département

Mme le Maire explique que le Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier n'est pas en mesure de nous transmettre le projet de convention d'Opération Partagée de Sécurité et d'Aménagement, le service attend l'accord de la Préfecture sur une version modifiée. L'instruction du dossier de demande de subventions se poursuit. L'autorisation de commencer les travaux ne devrait pas être retardée. L'approbation de la convention est reportée.

#### 3. Sortie du groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois du SYDED

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal lors de la séance du 27/01/2022 a approuvé l'adhésion au groupement d'achat de granulés bois du SYDED (délibération n°9\_2022). Dans la pratique, depuis l'installation de la chaudière granulés bois du bâtiment Mairie, la commune a recours à des entreprises locales qui présentent des capacités de réactivité et d'adaptation des livraisons plus importantes que celle choisie par le SYDED. Le groupement d'achat n'accepte plus les achats à des entreprises non retenues. Pour ces raisons, Mme le Maire propose de voter une sortie de ce groupement d'achat. Accord à l'unanimité.

#### 4. Désignation du maître d'œuvre pour les travaux de remplacement de canalisations d'alimentation en eau potable

Mme le Maire, M. JL Godard et M. JY Rolet se sont réunis le 29 mars pour l'étude des offres reçues par les trois entreprises consultées (JDBE, BEJ, Cabinet André). Au vu des prix, ils proposent d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet André qui a transmis la proposition la moins chère et assure un planning conforme aux attentes de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement des

canalisations d'alimentation en eau potable visés en priorité n°1 du schéma directeur pour un montant provisoire de 7700€ HT levé topographique inclus et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents à cette décision.

## **5. Devis de réalisation pour le terrain de pétanque**

Mme le Maire présente les deux devis transmis par la Vermicelloise pour la réalisation d'un terrain de pétanque, CCEV : 1447.20€ TTC et Hanriot : 1500.72€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise CCEV en incluant la pose gracieuse d'un géotextile si elle n'était pas prévue.

## **6. Marché ponctuel de prestations d'exploitation forestière dans la parcelle 9**

M. JL Godard explique que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de couper les arbres menaçants de tomber dans la parcelle 9, il convient de valider un marché ponctuel avec l'entreprise JF Godard pour un montant de 2575€ HT sur un volume prévisionnel de 100m<sup>3</sup>, le montant définitif sera connu après la réception de chantier réalisée par l'ONF.

M. V. Godard ne participe pas au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce marché ponctuel.

## **COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS**

### **▪ Zone d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR) :**

Mme le Maire rappelle la séance du 14/12/2023 au cours de laquelle le conseil municipal a adopté le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune et la mise en œuvre de ces zones dont le contenu, le périmètre, étaient à définir de manière effective avant le 30/04/2024 (délibération n°2023\_DEC\_7). Pour des questions de consultation de la population et de calendrier ce délai sera reporté à fin mai.

Les zones d'accélération doivent soutenir l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables. Elles identifient pour chaque énergie (éolien, photovoltaïque, solaire thermique, l'hydro-électrique, méthanisation, géothermie...) un potentiel élevé de production. Les zones d'accélération peuvent être proposées sur du foncier public comme sur des surfaces appartenant à des personnes privées. Mais la démarche de proposition de la zone d'accélération doit venir de la collectivité.

Une fois arrêtées, les zones d'accélération peuvent avoir pour effet :

- d'accélérer certains délais de procédure pour l'instruction des projets (art. 7 de la loi);
- de permettre aux projets développés dans leur périmètre de bénéficier de mécanismes financiers plus favorables.

Si la commune ne répond pas aux demandes d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables, elle pourrait s'exposer à ce que des zones lui soient imposées, voire à des sanctions. La commune n'est pas dans l'obligation de définir des ZAENR pour toutes les filières ENR ; elle doit bien préciser la filière ENR concernée, car en l'absence d'indication sur la filière, il est supposé que la zone identifiée pourra abriter toutes les filières. Mme le Maire rappelle également les contraintes liées à la zone Natura 2000.

Après délibérations, Mme le Maire propose de définir comme ZAENR les zones suivantes lors de la séance du conseil municipal du 23/05/2024 :

- pour le solaire thermique ou photovoltaïque sur bâtiment : intégralité des toitures et parkings du territoire communal.
- pour le solaire thermique ou photovoltaïque au sol : zones où d'autres usages sont impossibles, à savoir les friches industrielles, sols pollués, délaissés routiers, zones abandonnées et anciennes carrières. Les élus n'ont pas identifié une telle zone, Mme le Maire propose de ne pas en définir.
- pour la méthanisation : Mme le Maire propose de ne pas définir de zone pour une étude au cas par cas.
- pour l'éolien : du fait du Réseau Très Basse Altitude (zone aérienne militaire) Mme le Maire propose de ne pas définir de zone.
- pour la géothermie : ensemble du territoire à proximité des constructions.

**Afin d'assurer la concertation avec les administrés, la commune ouvre un registre en mairie accessible aux horaires de permanence du secrétariat de mairie du 19/04/2024 au 17/05/2024 afin que chacun puisse faire part de ses observations.**

- Fête des mères : les mamans du village peuvent réserver dès maintenant la soirée du 1<sup>er</sup> juin ! L'invitation sera transmise dans les boîtes aux lettres.
- Ronde des sapins : Les associations Handball et Randonneurs de Levier informent de la 11<sup>ème</sup> édition le 19/05/2024. Le conseil municipal autorise le passage sur la commune.
- Antenne relais SFR : le dossier complet devrait arriver prochainement en mairie, il n'y aura pas d'enquête publique mais une réunion d'informations sera programmée pour les habitants.
- Poteaux Orange : à la demande de la mairie, deux poteaux bois inutilisés situés Grande rue seront démontés courant avril avant le lancement des travaux de création de trottoirs dans cette zone.
- Devis Pépinières Duchesne : M. JL Godard propose de planter à proximité du lieu de « l'école dehors » quelques arbres pour un futur ombrage. Le choix des conseillers se portent sur 4 arbres (platane, tilleuls de Hollande et érable champêtre), l'employé du SIVOM se chargera de la plantation semaine prochaine.
- Syndicat des Eaux de Dommartin (SED) : M. JY Rolet représentait la commune à l'assemblée générale du SED le 10/04/2024, il revient sur les informations marquantes de cette réunion à savoir :
  - L'augmentation du prix de l'eau qui est passé de 0.40€ HT en 2022, à 0.60€ HT en 2023 puis 0.615€/m3 HT pour 2024 (principalement pour des raisons de coût des énergies).
  - La baisse de 4% en moyenne de la consommation d'eau sur l'ensemble du périmètre du SED,
  - La diminution d'environ 8000m3 d'eau vendue à Villeneuve d'Amont (notamment suite à détection et réparation de fuites),
  - L'abandon du projet de travaux sur le réseau entre Chaffois et Levier suite à une meilleure solution technique.
- Ecole : les travaux débuteront le 13 mai.
- Elections européennes du 9 juin : Les dates limites d'inscription pour pouvoir voter aux élections européennes sont le 1<sup>er</sup> mai pour une inscription sur servicepublic.fr et le 3 mai pour une inscription en Mairie avec un dossier COMPLET.
- Commission de contrôle des listes électorales : conformément à la réglementation le Président réunira la commission le jeudi 16 mai.
- PLUI : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera débattu en Communauté de Communes le 22 avril, il doit faire également l'objet d'un nouveau débat en commune avant le 1<sup>er</sup> mai, la réunion est fixée au 23/04/2024.
- Prochaine réunion du conseil municipal : 23 avril pour le débat sur les modifications apportées au PADD du PLUI puis le 23 mai.

La séance est levée à 23h00.

A Villeneuve d'Amont, le 11/04/2024

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont

